



N° de résolution  
ou annotation

2025-03-42

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 4 mars 2025, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #2 - Gaétan Roy  
Siège #3 - Samuel Roy  
Siège #4 - Tonia Despont  
Siège #5 - Michel Turcot  
Siège #6 - Éric Trudel

Est absent à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier et madame Valérie Bergeron, ajointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025
- 4 - MOT DU MAIRE
- 5 - INFORMATION PUBLIQUE
  - 5.1 - Journal municipal
  - 5.2 - Augmentation de la population de Bellechasse pour une 6e année de suite!
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CORRESPONDANCE REÇUE
  - 7.1 - Lettre d'excuses de la part d'une citoyenne
  - 7.2 - Lettre d'excuse de la part d'un citoyen
- 8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION
  - 8.1 - RÉOLUTION - Embauche adjointe administrative
  - 8.2 - RÉOLUTION - Embauche inspectrice en urbanisme
  - 8.3 - RÉOLUTION - Embauche journalier-étudiant pour l'entretien des parcs
  - 8.4 - RÉOLUTION - Ajustement salarial 2025
- 9 - FINANCES
  - 9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de février 2025
  - 9.2 - Programmes et subventions
  - 9.3 - Dons et commandites
    - 9.3.1 - RÉOLUTION - renouvellement carte de membre organisme / Passion FM
    - 9.3.2 - RÉOLUTION - commandite album des finissants du CFER
    - 9.3.3 - RÉOLUTION - Demande d'aide financière pour le M.A.R.S.
  - 9.4 - RÉOLUTION - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de février 2025
  - 10.2 - AVIS DE MOTION - Modifications et refonte complète du règlement de zonage
  - 10.3 - RÉOLUTION - Modification administrative du règlement 2022-228



N° de résolution  
ou annotation

Formulaires d'Affaires CCL (418) 869 2175 / 1-800-463-4576 — M-103

2025-03-43

**10.4 - RÉSOLUTION** - Appui au projet d'implantation d'un kiosque «  
Consignation » sur le site de l'épicerie Traditions

**11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11.1 - DÉPÔT** du rapport mensuel de la sécurité publique

**12 - TRAVAUX PUBLICS**

**12.1 - DÉPÔT** du rapport mensuel des travaux publics

**12.2 - DÉPÔT** - Programme de travaux majeurs - été 2025

**12.3 - RÉSOLUTION** - Prolongation du mandat de services professionnels  
pour de l'exploitation de la station de production d'eau potable et de la station  
de traitement des eaux usées.

**13 - LOISIRS**

**13.1 - RÉSOLUTION** - Responsable de la bibliothèque

**14 - LÉGISLATION**

**14.1 - ADOPTION** - Premier projet de règlement d'emprunt lié au  
remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie

**15 - VARIA**

**16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**18 - DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU**

**CONSEIL)**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Tonia Despont

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025**

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février  
dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant  
la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre  
connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Eric Trudel

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4 - MOT DU MAIRE**

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

**5 - INFORMATION PUBLIQUE**

**5.1 - Journal municipal**

Étant donné l'absence de notre coordonnatrice aux loisirs pour une durée  
indéterminée, la production du journal est suspendue temporairement le temps  
de réorganiser notre fonctionnement.

**5.2 - Augmentation de la population de Bellechasse pour une 6e année  
de suite!**

Augmentation de la population de Bellechasse pour une 6e année de suite!



N° de résolution  
ou annotation

2025-03-44

La MRC de Bellechasse est très heureuse et fière de constater que sa population a augmenté pour une 6<sup>e</sup> année consécutive, à la suite du dévoilement du Décret de population 2025 par le gouvernement du Québec.

Celle-ci est désormais évaluée à 39 624 personnes, un sommet depuis l'existence de la MRC. Il s'agit d'une augmentation de 596 personnes comparativement à l'année précédente.

À l'échelle locale, 17 municipalités ont vu leur population augmentée depuis 2020. Huit d'entre-elles ont d'ailleurs accueilli plus d'une centaine de nouveaux résidents pendant cette période

Saint-Raphaël progresse avec 119 nouveaux citoyens...

## 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

### Questions du public sur place:

Aucune

### Questions du public par courriel / courrier:

Aucune

## 7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.

### 7.1 - Lettre d'excuses de la part d'une citoyenne

Une citoyenne remet au conseil et à l'administration une lettre d'excuse en raison de partage de publications diffamatoires tenus envers le personnel et la municipalité. Celle-ci mentionne que ce n'était pas approprié et respectueux.

### 7.2 - Lettre d'excuse de la part d'un citoyen

Un citoyen remet au conseil et à l'administration une lettre d'excuse en raison de partage de publications diffamatoires tenus envers le personnel et la municipalité. Celui-ci mentionne que ce n'était pas approprié de partager des fausses accusations.

## 8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION

### 8.1 - RÉOLUTION - Embauche adjointe administrative

**ATTENDU** le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens;

**ATTENDU** le départ de madame Darianne Morin;

**ATTENDU** qu'il est important d'avoir une personne pouvant s'assurer de l'accueil des citoyens;

**ATTENDU** d'avoir une personne compétente afin de réaliser diverses tâches administratives et supporter le travail de l'adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe de même que de la coordonnatrice aux loisirs;

**ATTENDU** la difficulté de trouver des ressources qualifiée pour ce travail;

**ATTENDU** le processus de sélection, d'entrevue, d'évaluation technique pour le poste et la recommandation de madame Virginie Dronsart de la firme Kaléi;

**ATTENDU** les résultats de madame Manon Giguère de même que son intérêt à joindre l'équipe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Turcot



N° de résolution  
ou annotation

2025-03-45

Formules d'Adresses CCL (418) 688 2175 / 1-800-463-4578 --- M-103

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** l'embaucher madame Manon Giguère comme employée temps plein à titre d'adjointe administrative.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER**

### 8.2 - RÉSOLUTION - Embauche inspectrice en urbanisme

**ATTENDU** le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens;

**ATTENDU** la difficulté de la MRC d'assurer le service d'urbanisme à la hauteur des attentes de la municipalité;

**ATTENDU** qu'il est important d'avoir une personne pouvant assurer le service de permis et d'urbanisme à la municipalité;

**ATTENDU** qu'il faut avoir une personne compétente afin de réaliser les diverses tâches liées au service en plus de reprendre les tâches non-comblées depuis quelques années comme, l'inspection, le suivi de construction, les infractions, etc.;

**ATTENDU** la difficulté de trouver des ressources qualifiée pour ce travail mais l'opportunité d'avoir une ressource dès maintenant ayant les compétences requises;

**ATTENDU** le processus de sélection, d'entrevue, d'évaluation technique et la validation des références pour le poste et la recommandation de madame Virginie Dronsart de la firme Kaléi;

**ATTENDU** les résultats de madame Marcelle Razafimahefa de même que son intérêt à joindre l'équipe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Samuel Roy

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** l'embaucher madame Marcelle Razafimahefa comme employée temps plein à titre d'inspectrice en urbanisme;
- **DE PRENDRE** les mesures requises avec la MRC pour transférer les dossiers en cours;
- **DE PRENDRE** entente pour cesser l'entente avec la MRC pour les services d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER**

### 8.3 - RÉSOLUTION - Embauche journalier-étudiant pour l'entretien des parcs

**ATTENDU** le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens;

**ATTENDU** le besoin d'avoir une ressource saisonnière pour aider l'équipe des travaux publics à l'entretien des parcs;

**ATTENDU** l'importance d'avoir des personnes compétentes afin de réaliser les tâches reliées au maintien de nos parcs;

**ATTENDU** la possibilité que le salaire du journalier-saisonnier et étudiant soit subventionné à l'aide du programme d'emploi-étudiant du gouvernement fédéral;

**ATTENDU** la réception d'une candidature ayant de l'expérience pour l'entretien des parcs;

Monsieur le conseiller Eric Trudel se retirant du sujet ayant un intérêt personnel



N° de résolution  
ou annotation

2025-03-47

dans le dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaëtan Roy

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'EMBAUCHER** monsieur Lenny Trudel à titre de journalier-saisonnier étudiant pour les travaux publics, volet entretien des parcs.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

#### 8.4 - RÉSOLUTION - Ajustement salarial 2025

**ATTENDU** la clause d'ajustement du salaire prévue dans tous les contrats du personnel ;

**ATTENDU** l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2024 fixée à 2% en date du 1er janvier 2025 ;

**ATTENDU QUE** les taux au Québec et au Canada pour 2024 et la prévision de la hausse des salaires de tous les emplois confondus sans gel est, en date du 4 septembre 2024 de 3.5 % pour le Québec et 3.4 % pour le Canada selon les enquêtes du conseil du patronat, de la firme Normandin Beaudry, de Mercer et de Telus Santé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Turcot

Mme la conseillère Tonia Despont demande le vote n'étant pas en accord avec la proposition en mentionnant que nous sommes très satisfait du travail de l'équipe municipale et qu'en ce sens, nous devrions augmenter davantage les salaires de notre équipe pour la reconnaissance et pour éviter un recul face au marché actuel.

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS APRÈS VOTE**

- **QUE** soit accordée une augmentation salariale de deux pour cent (2%) pour tous les employés et ce, rétroactivement au 1er janvier 2025.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

#### 9 - FINANCES

2025-03-48

##### 9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de février 2025

**ATTENDU QU'UNE** copie de la liste des comptes du mois de février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

**ATTENDU QUE** l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

**ATTENDU QU'UNE** dépense non-récurrente de 254 678.66\$ correspondant au premier versement des quotes-parts à la MRC est incluse à la somme des paiements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Tonia Despont

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'AUTORISER** les dépenses de février 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 438 340.55\$



N° de résolution  
ou annotation

Formulaires d'Affaires CCL (418) 669-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 9.2 - Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- 2025 (139 538\$) - **confirmé**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (2 500 000\$) - **confirmé**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - en préparation de dépôt
- Programme en loisirs (17 500\$) - **confirmé**
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) - en attente de la réponse
- Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810\$) - **confirmé**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000\$) - **confirmé**
- Programme en sport et en activité physique (49 000\$) - **confirmé**

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 4 775 348\$

### 9.3 - Dons et commandites

2025-03-49

#### 9.3.1 - RÉSOLUTION - renouvellement carte de membre organisme / Passion FM

**ATTENDU** la réception d'une correspondance datée du 10 février 2025 de la part de « Passion FM » demandant le renouvellement de l'adhésion à titre de membre de l'organisme afin de soutenir la radio;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Turcot

- **DE RENOUELER** l'adhésion de membre par renouvellement pour l'année 2025 à « Passion FM », d'un montant de 40\$.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-03-50

#### 9.3.2 - RÉSOLUTION - commandite album des finissants du CFER

**ATTENDU** la réception d'une correspondance provenant de « CFER Bellechasse » demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de financement de l'album;

**ATTENDU QUE** la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà contribué par le passé à cet organisme étant donné que certains résidents y dirigent leurs enfants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Eric Trudel

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2025-03-51

- **D'ACCORDER** une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle pour l'album des finissants du CFER de Bellechasse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**9.3.3 - RÉOLUTION - Demande d'aide financière pour le M.A.R.S.**

**ATTENDU** la demande de contribution financière du Mouvements des amis de la Rivière-du-Sud (MARS);

**ATTENDU** la demande d'aide financière de cinq mille dollars (5 000 \$) ;

**ATTENDU** que la Municipalité octroie un montant à l'association depuis 2017.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Eric Trudel

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'AUTORISER** une l'aide financière à l'association des Mouvements des amis de la Rivière-du-Sud (MARS) d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) comme une contribution pour les activités prévues de 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2025-03-52

**9.4 - RÉOLUTION - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**

**ATTENDU** les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**ATTENDU** que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Raphaël ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2024.

**EN CONSÉQUENCE**,

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Michel Turcot

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

1° que le directeur général soit autorisé à communiquer avec les citoyens qui ont des arrérages de taxes pour encaisser le paiement complet incluant les intérêts courus tel qu'autorisé à la séance de décembre 2024 par la résolution 2024-12-227 et ce avant le 10 mars 2024;

2° que, lorsque cette date sera dépassée, que le directeur général soit autorisé à préparer les dossiers et à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables aux années 2022, 2023 et 2024 et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées en date du 14 mars 2025;

3° qu'au moment de la mise en vente, le directeur général et greffier-trésorier et/ou la greffière-trésorière adjointe, soient autorisés par la Municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



N° de résolution  
ou annotation

2025-03-53

Formules d'Affaires CCL (418) 669-2175 / 1-800-663-4578 — M-103

## 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### 10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de février 2025

En février, les services municipaux ont émis 20 permis ou certificats dont:

- Permis d'addition d'un bâtiment : 1
- Permis d'agrandissement : 2
- Certificat d'autorisation – Autre : 1
- Permis de construction : 5
- Certificat d'autorisation pour enseigne : 1
- Permis de lotissement : 2
- Permis captage des eaux souterraines : 1
- Permis d'installation septique : 3
- Permis de transformation : 1
- Permis de rénovation : 1
- Permis de brulage : 2

### 10.2 - AVIS DE MOTION - Modifications et refonte complète du règlement de zonage

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Samuel Roy, qu'il sera adopté, le règlement no. 2025-243 intitulé: « Règlement de zonage » tel qu'il sera reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Raphaël tient à abroger le présent règlement concernant le zonage afin de corriger et modifier certains articles;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël décrète ce qui suit :

#### Article 1

Les grilles de spécifications seront modifiées afin d'y ajouter l'usage Habitation « Multifamiliale », d'un maximum de 3 étages et/ou 13 mètres sur l'ensemble des zones à potentiel de développement.

#### Article 2

La grille de spécification pour la zone M-28 est modifiée afin d'y ajouter l'usage Commerce et Service « C10 et C11 », tel qu'illustré à l'annexe 2 du présent projet de règlement.

#### Article 3

Les grilles de spécifications seront modifiées afin d'y retirer tout droit de location ou d'usage pour des fins d'hébergement temporaire ou de locations à court terme ou de moins de 30 jours à l'exception des résidences dans lesquelles les propriétaires y habitent de façon permanente durant les séjours des tierces sur l'ensemble du territoire.

De plus, tout lieu de résidence offrant un service d'hébergement devra être enregistré comme un établissement d'hébergement touristique et avoir son certificat délivré par le ministre et dont le contenu est déterminé par règlement du gouvernement (Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal).

#### Article 4

La grille de spécification pour la zone M-23 est modifiée afin d'y permettre l'installation d'un kiosque de « Zone Consignation » apparent en façade latérale d'un bâtiment existant

#### Article 5

L'ensemble du règlement suite à ces modifications fera lieu d'une refonte intégrale, d'un redécoupage des zones et d'une validation précise des usages permis dans chacune d'elle.

**EN CONSÉQUENCE,**



N° de résolution  
ou annotation

2025-03-54

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'ACCEPTER** l'avis de motion ;
- **DE DÉLÉGER** à son directeur général ainsi qu'à son l'urbaniste le mandat de réviser et présenter un nouveau règlement de zonage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**10.3 - RÉOLUTION - Modification administrative du règlement 2022-228**

**ATTENDU** que le 18 janvier 2023 le règlement de zonage refondu numéro 2022-228 est entré en vigueur (résolution C.M. 23-01-004);

**ATTENDU** que suite à l'analyse d'un dossier d'inspection la MRC de Bellechasse a relevé une erreur dans la transcription du règlement;

**ATTENDU** que l'article 146 du règlement de zonage réfère à l'annexe M et que cette dernière ne se retrouve pas dans le règlement de zonage en vigueur;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'une erreur qui a eu lieu lors du montage du règlement avant son adoption par la municipalité;

**ATTENDU** qu'il y aura une révision complète et une refonte du règlement au cours de l'année 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Tonia Despont

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'APORTER** une correction administrative au règlement de zonage numéro 2022-228 par l'insertion de l'annexe M tel que présenté en annexe à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2025-03-55

**10.4 - RÉOLUTION - Appui au projet d'implantation d'un kiosque « Consignation » sur le site de l'épicerie Traditions**

**ATTENDU** le déploiement du réseau de lieux de retour hybride Consignation ;

**ATTENDU** la demande de collaboration active en vue de l'implantation d'une Zone Consignation chez le détaillant Marché Tradition au 371 boulevard Saint-Pierre ;

**ATTENDU** que la municipalité doit adapter l'écosystème réglementaire et administratif facilitant l'aménagement des lieux de retour du système de consigne ;

**ATTENDU** que l'implantation d'un kiosque « Zone Consignation » au sein de la municipalité jouera un rôle clé dans l'amélioration des services offerts à la population et dans la réduction de l'impact environnemental en plus d'attirer davantage de visiteurs ;

**ATTENDU** que l'implantation nécessite un ajout au règlement de zonage actuel ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Michel Turcot

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'APPUYER** le projet d'implantation d'un kiosque « zone consignation » ;
- **DE MODIFIER** la réglementation en conséquence de ce projet ;
- **D'ASSISTER** les propriétaires et porteur du projet dans la démarche.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-453-4576 — M-103

2025-03-56

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de janvier du service de sécurité publique est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

## 12 - TRAVAUX PUBLICS

### 12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de février du service des travaux publics est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

### 12.2 - DÉPÔT - Programme de travaux majeurs - été 2025

Le dépôt du rapport de projets de grands travaux pour l'été 2025 est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

### 12.3 - RÉSOLUTION - Prolongation du mandat de services professionnels pour de l'exploitation de la station de production d'eau potable et de la station de traitement des eaux usées.

**ATTENDU** que le traitement de l'eau (aqueduc et sanitaire) est fortement réglementé et nécessite une opération quasi quotidienne;

**ATTENDU** que la municipalité est présentement à mettre aux normes l'ensemble de ses installations;

**ATTENDU** que la municipalité opère un système complexe et décentralisé sur 10 sites différents;

**ATTENDU** que le résultat des invitations à soumissionner se résume de la façon suivante pour un contrat 5 ans, renouvelable à chaque année;

Hélios/Aquatech: 5 452,50 \$/mois avant taxes

**CONSIDÉRANT** que le directeur général recommande d'opter pour un contrat de services n'ayant pas le personnel qualifié pour ce travail;

**CONSIDÉRANT** que le plus bas soumissionnaire conforme est Aquatech;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Eric Trudel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'ADJUGER** le contrat de l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées débutant le 1er avril 2025 à Aquatech, plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément aux conditions de soumissions et au devis.
- **DE** transmettre cette résolution à notre assureur et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution  
ou annotation

2025-03-57

### 13 - LOISIRS

Valérie et moi travaillons présentement à mettre en place diverses mesures afin de faire fonctionner les différentes activités et engagements du service des loisirs. À ce titre, nous vous informons aussi que nous aurons une rencontre d'information le 20 mars prochain pour la mise en place d'un comité de loisirs et que nous recherchons une ressource de 20 à 40 heures par semaine pour remplacer Édith.

#### 13.1 - RÉSOLUTION - Responsable de la bibliothèque

**CONSIDÉRANT QUE** madame Liliane Papineau assume les fonctions en tant que responsable de la bibliothèque Jeannine Marquis-Garant;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Liliane Papineau a déjà établi un excellent lien avec les représentants du réseau BIBLIO Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et qu'elle est familière avec les tâches reliées au réseau;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice aux loisirs recommande de poursuivre avec madame Liliane Papineau au poste de responsable de la bibliothèque Jeannine Marquis-Garant étant donné son implication, les excellents résultats et le travail accompli.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Samuel Roy

#### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE CONFIRMER** la continuité du mandat de madame Liliane Papineau comme responsable de la bibliothèque Jeannine Marquis-Garant à Saint-Raphaël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 14 - LÉGISLATION

2025-03-58

#### 14.1 - ADOPTION - Premier projet de règlement d'emprunt lié au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie

**CONSIDÉRANT** l'importance de ce projet pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est présenté au conseil depuis 2019;

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite un maximum de transparence envers la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Samuel Roy

#### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE REPORTER** à une prochaine séance extraordinaire le projet afin de tenir une nouvelle rencontre de travail et une séance exclusivement pour les citoyens à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 15 - VARIA

Excuse publique:

Madame Nancy Roy se présente au conseil et face à la population pour s'excuser d'avoir diffamé la municipalité en l'accusant faussement de corruption



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 669-2175 / 1-800-463-4578 -- M-103

2025-03-59

en lien avec un événement externe à la municipalité.

## 16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

1. Monsieur Arbour remercie la municipalité de son soutien financier pour le Mouvement des amis de la Rivière-du-Sud qui est l'organisme responsable des activités liées au Parc du Rocher-Blanc et de la Rivière-du-Sud. Monsieur Arbour sollicite une rencontre avec la municipalité afin de discuter du transfert de la gestion du parc.

DG: Une communication sera faite sous peu pour tenir cette rencontre.

2. Une citoyenne du secteur de l'avenue Bernard-Dumont demande pourquoi la réfection de l'avenue n'est pas prévue en 2025 dans les grands travaux.

Maire: Comme l'avenue n'avait pas été priorisée dans le passé par les anciennes administrations, il n'est présentement pas possible de procéder à une réfection complète de l'avenue car celle-ci n'est pas admissible aux subventions et la préparation des éléments nécessaire au devis doit être complétée afin de pouvoir l'intégrer au plan des priorités. Les coûts actuels avoisinent 3 millions de dollars dû aux enjeux de remettre à niveau cette route. La capacité financière des résidents du secteur et de la municipalité ne permet pas de supporter sans subvention ces travaux. Des travaux temporaires seront réalisés à même les budgets d'opérations et d'entretien au cours de l'été.

## 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Tonia Despont

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fermeture à 20 H 19

Richard Thibault  
Maire

Claude Morin, Adm.A.  
Directeur général et Greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire

### 18 - DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

1. Dossiers du maire
2. Dossiers du DG
3. Remplacement camion des travaux publics F350 2002
4. Remplacement camion incendie 219 1994
5. Projet LED rues municipales
6. Projet bornes électriques
7. Projet bibliothèque / caisse populaire
8. Liste des grands projets 2025
9. Varia